

# 21/08/2024 – Changement de lieu du Camion Bleu

Le Camion bleu du Valenciennois sera présent le 27 août 2024 sur Hasnon, exceptionnellement à l'espace solidarité rue du rivage.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 59 73 24 60 ou par mail [valenciennois.franceservices@lenord.fr](mailto:valenciennois.franceservices@lenord.fr)

---

# 20/08/2024 – Enquête publique PLUi

Plus d'informations sur le [site de La Porte du Hainaut](#)



# ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU **PLAN LOCAL**  
D'**URBANISME**  
INTERCOMMUNAL DE  
LA PORTE DU HAINAUT

**REGISTRE  
DISPONIBLE AU SITE  
MINIER D'ARENBERG-  
LA PORTE DU HAINAUT**

**Du 2 septembre  
au 2 octobre 2024**



  
**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA PORTE DU HAINAUT**  
Av. Michel Rondet 59135 Wallers  
03 27 09 05 05

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU de La Porte du Hainaut (CAPH)**

Par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) n° A24295 en date du 28 juin 2024 a été prescrite l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de La Porte du Hainaut.

L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2024 de 9h00 au 2 octobre 2024 à 12h00, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CAPH, Site Minier de Wallers-Arenberg, rue Michel Rondet 59135 Wallers-Arenberg, où toute personne pourra consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ce projet de modification du PLUI permet de prendre en compte les évolutions territoriales à l'œuvre (Projet de territoire, Stratégie touristique de La Porte du Hainaut...), la sortie opérationnelle de certains projets notamment dans le cadre du développement économique, de l'habitat, du tourisme ou encore pour la réalisation d'équipements publics mais également de faciliter la compréhension du document d'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme et de corriger des erreurs matérielles.

Au regard de l'Avis de l'Autorité environnementale, l'objet de la modification de droit commun n°1 du PLUI de La Porte du Hainaut n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement. Par conséquent, il n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par ailleurs, ce projet, préalable à cette enquête publique, a été soumis pour avis auprès des personnes publiques associées ou consultées et des communes membres de La Porte du Hainaut.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête. Par ailleurs, le public pourra prendre connaissance du dossier en version numérique pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier est également consultable et téléchargeable intégralement sur le site internet de La Porte du Hainaut : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/>

Le dossier de modification de droit commun n°1 du PLUI comporte un résumé non technique. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur l'avis conforme rendu est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que l'ensemble des avis reçus des personnes publiques associées ou consultées et des communes membres de La Porte du Hainaut.

Le public est invité à déposer, pendant toute la durée de l'enquête publique, ses observations, suggestions et contrepropositions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête situé sur le Site Minier de Wallers-Arenberg,
- en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête,
- à l'adresse de courrier électronique suivante : [enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr)

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 2 septembre 2024, 9h00, au mardi 2 octobre 2024, 12h00.

Conformément à la décision n° E2400043/59 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, il est désigné, pour l'enquête publique susvisée Monsieur Gérard KAWECKI, officier de Gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Gérard CANDELIER, inspecteur principal au commissariat à l'énergie atomique, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le 2 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le 12 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le 18 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le 27 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le 2 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an au service Aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, aux jours et heures habituels d'ouverture du service et publiés sur le site internet de La Porte du Hainaut : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/>

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Tout renseignement utile peut être obtenu auprès du service Aménagement du Territoire de La Porte du Hainaut : [enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr) ou par téléphone : 03.27.48.32.89

---

**14/08/2024 – Journée de  
Recrutement des sapeurs  
pompiers volontaires**



CHAQUE  
VOLONTAIRE  
COMPTE

# LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT

*Passer de la passion à la mission !*

**Le CIS SAINT-AMAND-LES-EAUX  
te donne rendez-vous  
le 7 septembre 2024 à 9 h  
pour passer le test de recrutement SPV**

*ce jour là il te faudra :*

- une tenue de sport
- un certificat médical  
(Formulaire à retirer en amont  
au CIS Saint-Amand-les-Eaux)
- ta motivation

Avenue des sports - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX  
pour + d'infos contactez le Chef de Centre au **06 84 18 31 61**

  
**SDIS NORD**  
SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

# LES TESTS D'APTITUDE EN CIS

## ENTRETIEN - **Motivation**



L'entretien se fait avec plusieurs représentants du CIS.  
Après une courte présentation, ils apprécieront vos motivations.

## COMPRÉHENSION



Être capable de :

- > Lire une notice de montage avec mise en pratique.
- > Réaliser un simple calcul d'autonomie ou autre.

## APPRÉHENSION - **Claustrophobie**



Être capable d'évoluer sur un parcours adapté avec un appareil respiratoire avec un masque occulté.

## APPRÉHENSION - **Hauteur**



Être capable de monter sur une échelle à coulisse ou une échelle pivotante automatique.

# LES TESTS SPORTIFS

ENCADRÉS PAR UN OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES (EAP)



## TEST DE KILLY - **Membres inférieurs**



Être capable de maintenir a minima 90 secondes  
soit 1 min 30 homme ou femme.

## NATATION



Être capable de nager 50 m en nage ventrale, sans lunette,  
départ sauté ou plongé ou présentation d'une attestation  
délivrée de moins de 6 mois par un maître nageur.

## TEST LUC LÉGER - **Résistance cardio respiratoire**



Être capable de :

- > Femme : palier 4
- > Homme : palier 5

**Objectifs :** Atteindre le palier 6  
pour se conformer au GDO.  
(Intervention sur les incendies de  
structures en fin de formation équipier).

## POMPES OU TRACTIONS - **Membres supérieurs**



Être capable de réaliser au choix du candidat :

- > Femme : 6 pompes ou 2 tractions en supination
- > Homme : 12 pompes ou 5 tractions en supination

## GAINAGE



Être capable de maintenir a minima 90 secondes  
soit 1 min 30 homme ou femme.



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

---

# 31/07/2024 – Le nouveau réseau Transvilles

**Ligne 19** : Reprenant une partie des itinéraires des anciennes lignes 121 et 107, la ligne 19 permet de relier Hasnon à Saint-Amand-les-Eaux. La desserte se fera toutes les heures du lundi au samedi, et ce, pendant toute l'année.

[Consulter la fiche horaires](#)

**Ligne 107** : La ligne change ses horaires et son fonctionnement.

Elle effectuera désormais son terminus à Wallers gare en heures creuses et ira jusque Saint-Amand uniquement en heures de pointes.

Certaines courses ont été supprimées en heures creuses.

[Consulter la fiche horaires](#)

---

# 16/07/2024 – L'été au Dragon

**d' Eau**



Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

# L'été sera chaud ! Au Dragon d'Eau

Du  
**6 juillet**  
au  
**1<sup>er</sup> septembre**  
2024

À partir  
de  
**2€60**

Ouvert  
le **15 Août**  
de 8h30  
à 12h30

Ouvert le dimanche après-midi  
de 14h30 à 18h30 tout l'été !



**Au dragon  
d'eau**  
Centre Aquatique  
Municipal de Saint-Amand-les-Eaux

📞 **03 27 33 99 00**  
Chemin de l'Empire  
59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Toutes les infos  
sur notre site  
**dragondeau.fr**



Likez  
notre page  
facebook  
AuDragonDeau



---

**15/07/2024 – Arrêté «  
Ouverture de l'Enquête  
Publique relative à la  
modification de droit commun  
n°1 du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal (PLUi) de La  
Porte du Hainaut**

Pour consulter l'arrêté, cliquez [ici](#).

---

**08/07/2024 – Informations  
CPAM**



## Des difficultés pour vous soigner ?



Un quart des assurés déclarent renoncer à se faire soigner. En cause, une méconnaissance des droits, la complexité du système ou des freins financiers. Face à ces situations, vous pouvez vous orienter vers la **Mission Accompagnement santé** (MAS).

### De quoi s'agit il ?

La MAS est une offre de services de l'Assurance Maladie permettant à chacun d'accéder aux droits et aux soins auxquels il peut prétendre.

### Comment se déroule l'accompagnement ?

Un conseiller « accompagnement santé » vous contacte et réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins.

Il vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé. Il se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions.

### Quels sont les bénéfices ?

- vous êtes à jour de vos droits ;
- vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins ;
- vous êtes plus autonome dans vos démarches.

### Comment bénéficier de l'accompagnement ?

Pour être accompagné, prenez contact avec votre caisse d'assurance maladie :

- à l'accueil de **vosre CPAM** ;
- par la messagerie de **vosre compte ameli** ;
- par téléphone au 36 46.

**Pour en savoir plus :** rendez-vous sur [ameli.fr](https://ameli.fr)



## Été : les accueils et leurs horaires d'ouverture

Pendant la période estivale, nos agences et points d'accueil restent ouverts, mais les horaires d'ouverture peuvent être modifiés.

Consulter les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil (avec ou sans rendez-vous) sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

Pour tous vos courriers, une seule adresse :

### CPAM du Hainaut

63, rue du Rempart BP 60499  
59321 Valenciennes cedex.



### Prendre RDV

Connectez-vous à votre compte ameli ou contactez le 3646 (service gratuit + prix appel). Munissez-vous de votre carte Vitale.

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](https://ameli.fr)



---

**08/07/2024 – Fermeture  
exceptionnelle du Parc du  
Faisan Doré**



**Le Parc du  
Faisan Doré  
sera fermé**

**les 13 et 14 juillet**

**Réouverture le mardi 16 juillet**

Ville d'Hasnon 

OMSC

  
Parc  
du Faisan Doré

---

**21/06/2024 – Réunion du**

# Conseil Municipal le 27 juin 2024

Pour consulter le document cliquez sur le lien suivant :  
[http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2024/06/SKM\\_C450i24062108060-1.pdf](http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2024/06/SKM_C450i24062108060-1.pdf)

---

**14/06/2024 – Changement  
exceptionnel des bureaux de  
vote pour les législatives  
2024**

HASNON



Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les prochaines élections législatives auront lieu

**les 30 juin et 7 juillet 2024**

et nous vous informons  
du **changement exceptionnel**  
des 3 bureaux de vote.

En effet, la salle des fêtes  
et la salle Adolphe Deloeil (de la gare)  
ont été louées par des particuliers pour  
des événements prévus de longue date.

Afin de respecter les engagements pris envers  
ces personnes, nous avons décidé de transférer  
les 3 bureaux de vote à la salle des sports,  
*rue Camille Pelletan.*

Merci pour votre compréhension.

